

Assurance maladie MGEN :

vos services évoluent à partir
du 12 novembre 2025

On s'engage mutuellement

mgen[★]
GROUPE **vyv**



Dans le cadre d'un programme d'optimisation de nos outils informatiques, rendu nécessaire par la mise en œuvre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, MGEN mettra à votre disposition la plateforme ameli à partir du 12 novembre 2025 afin de gérer vos services liés à l'assurance maladie.

MGEN vous éclaire et vous accompagne.

→ Qu'est-ce que cela change pour moi à compter du 12 novembre 2025 ?

Mes démarches liées à l'assurance maladie MGEN

J'ai besoin...

- de consulter mes remboursements,
- de télécharger mon attestation de droits,
- de demander une nouvelle carte Vitale,
- de déclarer un changement de situation, etc.

Je fais mes démarches...

- sur mon compte ameli ou l'application mobile Compte ameli,
- par courrier à l'adresse MGEN TSA 81514, 53106 MAYENNE CEDEX, pour l'envoi d'une feuille de soin.

Pour toute demande particulière, contactez-nous :

- via l'espace d'échanges sur ameli.fr
- via le numéro dédié 09 72 72 40 60* (géré par le service Relation Assurés MGEN),
- ou RDV dans l'agence MGEN de votre département de résidence.

*service gratuit + prix d'un appel.

Pour mes frais de santé, je suis remboursé...

- par MGEN au titre de l'assurance maladie avec un relevé de prestations dédié.

Les informations liées à vos remboursements seront disponibles sur votre nouveau compte ameli.

Mes démarches liées à la complémentaire santé MGEN si je suis adhérent MGEN

J'ai besoin...

- de télécharger ma carte de tiers payant,
- de faire une simulation de prise en charge optique, audio ou dentaire,
- d'envoyer une facture d'une consultation d'un soin complémentaire (ex. : ostéopathie), etc.

Je fais mes démarches...

- sur mon Espace personnel sécurisé monespaceadherent.mgen.fr ou mon application mobile MGEN.

Pour toute demande particulière, contactez-nous :

- sur la messagerie de votre Espace personnel sécurisé sur mgen.fr,
- en appelant le numéro figurant sur votre carte de tiers payant.

Pour mes frais de santé, je suis remboursé...

- également par MGEN, mais au titre de ma complémentaire santé. Les informations liées à ce remboursement seront visibles sur mon Espace personnel sécurisé ou mon application mobile MGEN.

→ À partir du 12 novembre, à vous de jouer !

Étape 1

Effectuez la mise à jour de votre carte Vitale auprès d'un professionnel de santé (pharmacien, établissement de santé).

Attention aux arnaques à la carte Vitale : ne jamais partager, valider ou actualiser vos informations par téléphone, e-mail ou SMS.



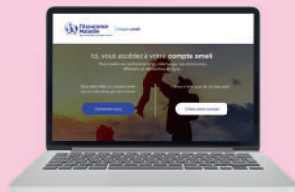
Étape 2 **ameli.fr**

Puis, créez votre compte personnel en quelques minutes sur <https://assure.ameli.fr>

Vous devez vous munir de **vos** Relevé d'Identité Bancaire (RIB français) et de **vos** carte Vitale.

Après la création de votre compte sur ameli.fr, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Pour éviter les sites frauduleux, vérifiez toujours l'adresse du site avant de réaliser vos démarches.



Étape 3

Découvrez les services disponibles sur votre compte ameli :

- suivre vos remboursements de l'assurance maladie MGEN,
- télécharger votre attestation de droit à l'assurance maladie MGEN,
- effectuer vos démarches en ligne (demande de carte Vitale, demande de carte européenne d'assurance maladie, etc.),
- effectuer les modifications de vos informations personnelles.

→ Besoin d'aide pour créer votre compte ameli.fr ?



Suivez le guide : rendez-vous sur les tutos disponibles sur ameli.fr ou scannez directement ce QR code.

Le compte ameli est un espace personnel en ligne sécurisé permettant de gérer vos démarches d'assurance maladie. Il est utilisé par plus de 45 millions d'assurés en France et est accessible depuis un ordinateur ou via l'application Compte ameli.



Bon à savoir



Vous pourrez recevoir des communications signées MGEN et des communications signées de l'Assurance Maladie.

MGEN. On s'engage mutuellement



Retrouvez toutes les informations en détail, les réponses à vos questions ainsi que les situations particulières sur :
www.mgen.fr/assurance-maladie
ou flashez directement ce QR code.

